



P.P.R. approuvé  
le : - 7 JUIL. 2008

Date : juillet 2008

LEGENDE

Aléas "glissements de terrain"

- Aléa considéré comme nul: zone stable.  
(zone ne présentant pas d'indice d'instabilité)
- Aléa faible: zone actuellement stable mais restant sensible aux mouvements de terrain.  
(zone incertaine dont la stabilité est difficilement appréciable)
- Aléa modéré: zone potentiellement instable et zone instable présentant des signes d'instabilité de faible intensité (pente en équilibre limite ou déjà glissée)
- Aléa fort: zone fortement exposée aux mouvements de terrain et zone instable affectée par des mouvements actifs de moyenne à forte intensité.

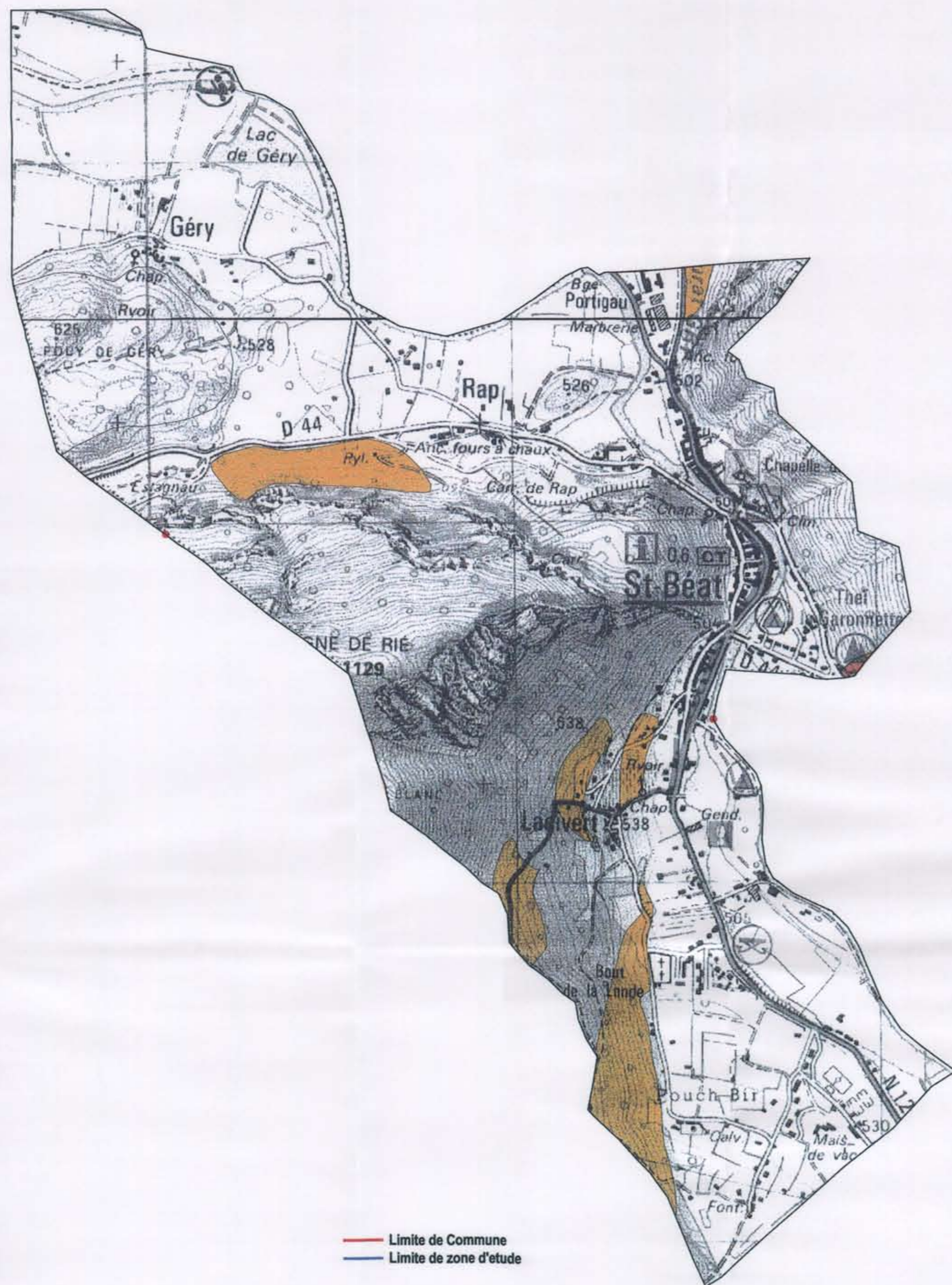
Aléas "chutes de pierres et de blocs"

- Aléa considéré comme nul: zone stable.  
(zone ne présentant pas d'indice d'instabilité)
- Aléa faible: massifs rocheux instables produisant des chutes de pierres
- Aléa modéré: massifs rocheux instables produisant des chutes de blocs
- Aléa fort: massifs rocheux instables produisant des éboulements en masses limitées

--- Limite supposée de propagation

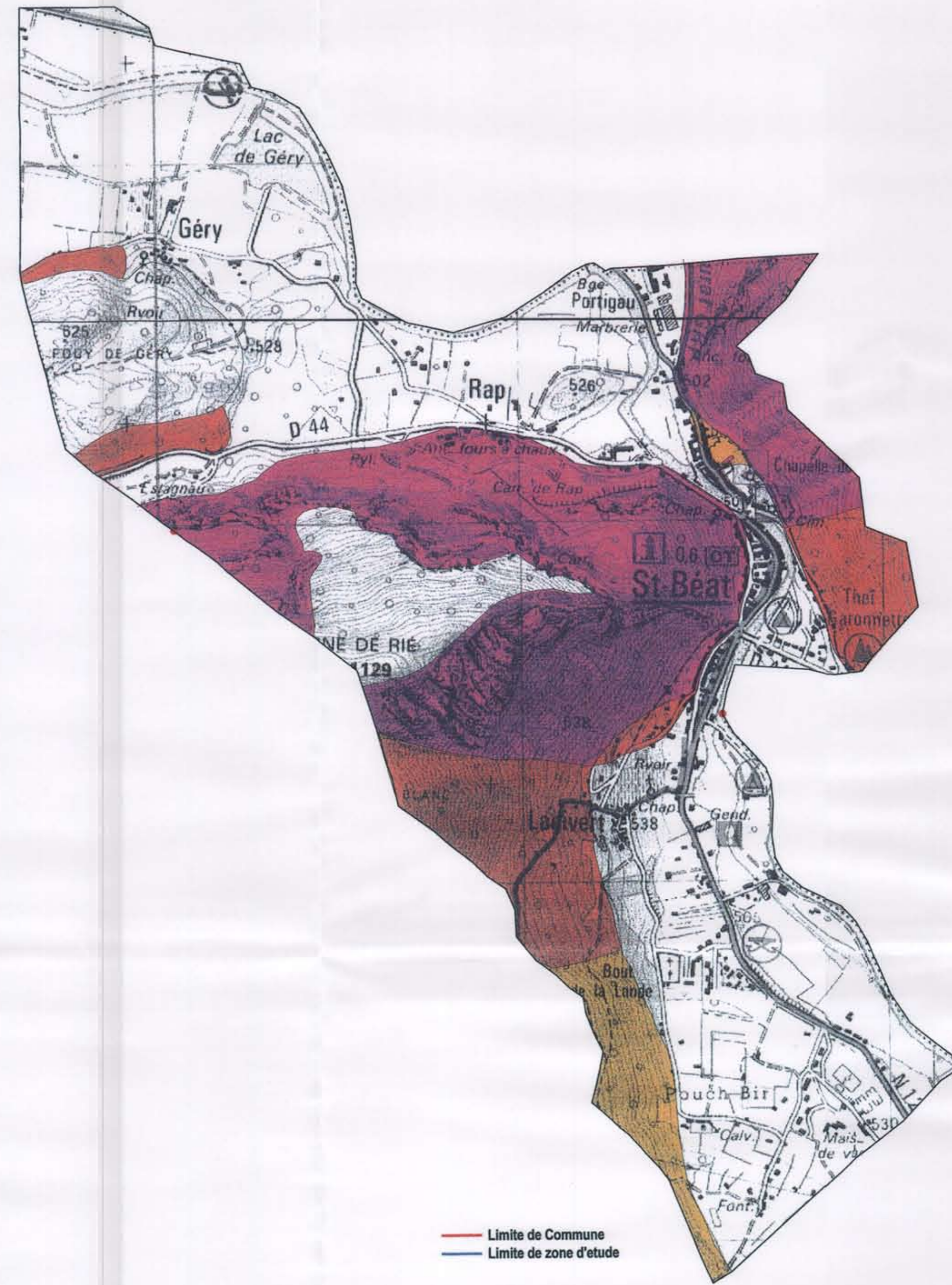
Remarques: Les aléas correspondant aux instabilités pouvant se manifester sur:  
- les talus rocheux en bordure de route,  
- les berges des principaux cours d'eau,  
ne sont pas représentés sur cette carte au 1/10 000e compte tenu de la trop grande échelle du fond de plan.  
De plus, cette carte ne représente pas les mouvements de terrain imputables à la sécheresse ni les aléas karstiques.  
Les couleurs et trames adoptées sur cette carte sont destinées à en faciliter la lecture. Elles n'ont pas de signification particulière.

ALEAS "GLISSEMENTS DE TERRAIN"



— Limite de Commune  
— Limite de zone d'étude

ALEAS "CHUTES DE PIERRES ET DE BLOCS"



— Limite de Commune  
— Limite de zone d'étude